

Prendre en main notre destin : une priorité pour les patriotes



Nous sommes entrés en résistance. Non pas avec des bougies, des fleurs, des peluches ou des slogans ridicules. Nous, les patriotes, sommes en première ligne pour défendre notre pays, ses valeurs, son patrimoine et ses coutumes. Cochon qui s'en dédit !

Depuis des années ils veulent nous enfumer avec leur « Vivre ensemble », un prêt à penser que les Français refusent dans leur grande majorité. Ils ont compris que ce « vivre ensemble » merveilleux n'était en fait qu'un « Vivre avec ». Pire un « vivre comme eux » avec leurs voiles, leurs djellabas et leurs interdits alimentaires d'un autre âge.

Pour contraindre les Français à accepter l'inacceptable, le législateur a été appelé en renfort. La loi Pleven du 1er juillet 1972 a fait du racisme un délit en punissant de un mois à un an de prison toute « provocation à la haine, à la discrimination ou à la violence ». Elle permet la dissolution

des groupes incitant à la haine raciale et reconnaît de surcroît aux associations dites antiracistes, largement subventionnées, le droit de se constituer parties civiles.

Une loi qui a muselé toute liberté d'expression en France. Un droit pourtant fondamental inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme en son article 19 : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

Mais comme tout cela ne suffisait pas à réduire au silence ce peuple cocardier et volontiers frondeur il s'est trouvé une majorité de parlementaires pour voter le 13 juillet 1990 une loi proposée par le député communiste Jean-Claude Gaysot. Une loi qui porte atteinte à la sacro-sainte loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Une loi qui interdit « toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion ». Une loi votée à des fins purement politiques qui rétrécit encore un peu plus la liberté d'expression des journalistes. Une loi qui crée aussi le délit de « négationnisme » à usage exclusif du génocide Juif.

39e rang pour la liberté d'expression

Comment s'étonner dès lors que la France occupe en 2017 le 39e rang dans le monde (sur 180 pays) pour la liberté d'expression selon le classement établi par Reporters sans frontières ? Comment s'étonner que la 17e chambre correctionnelle soit occupée, en permanence, à juger des auteurs comme Eric Zemmour, Christine Tasin ou Pierre Cassen pour ne citer qu'eux, pour des écrits jugés critiques vis-à-vis de l'islam. En assimilant « l'islamophobie » à une forme de racisme, il convient de mettre à l'index ceux qui osent dénoncer la progression effrayante du totalitarisme islamique dans notre

pays.

Que faire contre ce terrorisme intellectuel qu'on nous impose d'en haut ?

La question est essentielle. Elle sera nécessairement au centre des débats qui se dérouleront samedi prochain 2 septembre à l'Espace Jean-Monnet pour fêter les dix ans de Riposte Laïque. « Ne pas subir » était la devise du général Jean de Lattre de Tassigny qui, à la tête de la 1ère armée française débarqua en Provence le 15 août 1944 pour remonter jusqu'en Alsace avant d'entrer en Allemagne et s'emparer de Karlsruhe et Stuttgart. Sa devise nous devons la faire nôtre en tant que résistants-patriotes. Trois petits mots pour dire le courage, la volonté et la détermination de ne pas céder à l'oppression.

Désobéir à des lois injustes

Geneviève Koubi, professeur agrégé de droit public à l'université Paris VIII l'affirme : « Aucune loi n'est valable quand elle est regardée par une minorité comme étant assez oppressive pour motiver une résistance violente ». Est-ce à dire qu'il faut désobéir à des lois injustes, des lois oppressives ? Geneviève Koubi s'explique : « Désobéir... passer du côté du front du refus à militer activement, inlassablement, au risque de sa liberté ou au risque de sa vie, non pour la refonte de ces lois mais pour insuffler un mouvement persistant de conscience civique et d'opposition politique ». Car le but, souligne-t-elle, est de « contraindre le gouvernement à modifier profondément l'idéologie directrice qui a suscité l'adoption, la promulgation, l'application de lois contraires à la philosophie des droits de l'homme, des droits de la personne humaine, des droits fondamentaux, des libertés fondamentales ». Et l'éminente juriste d'inviter à « agir contre la loi pour le droit ».

Voilà de quoi alimenter notre réflexion en vue des débats de

samedi qui devront nécessairement déboucher sur des propositions concrètes. Il est temps d'agir. La résistance à l'oppression est un droit. Un des quatre droits naturels et imprescriptibles reconnus par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Alain MARSAUGUY